

AFFAIRE N° 26/1. - Convention d'honoraires à passer avec la S.E.C.M.O. pour l'étude du projet, la direction et la surveillance des travaux de la 6ème tranche d'assainissement de la Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S.E.C.M.O. une convention d'honoraires pour l'étude du projet, la direction et la surveillance des travaux de la 6ème tranche d'assainissement de la Ville.

Cette tranche comprendra la réalisation :

1° - de réseaux eaux pluviales :

- rue Jules Olivier (entre les rues Monseigneur de Beaumont et Maréchal Leclerc) ;
- rue Charles Gounod (entre la rue Pasteur et la Rue des Sables et sa continuation rue de la Batterie, rue Neuve, jusqu'à l'exutoire en mer en traversant le Boulevard Lancastel).

2° - de réseaux eaux usées :

- rue Jules Olivier (entre les rues Monseigneur de Beaumont et Maréchal Leclerc) ;
- rue Charles Gounod (entre les rues Maréchal Leclerc et des Sables) ;
- rue de la Batterie (entre les rues Neuve et des Sables et le Boulevard Lancastel) ;
- rue Malartic (entre les rues Bertin et Général de Gaulle).

3° - la réception définitive des chaussées et trottoirs des rues intéressées.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 902 - Article 2 302-20 du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*

Approuvé  
Saint-Jepp, le 15 décembre 1966  
Le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ph. Keller  
\*bon copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ph. Vesperan